

**SÉANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau : 27  
En exercice : 27  
Ayant pris part à la délibération : 22  
- Présents : 20  
- Pouvoirs : 2

**Date de convocation :**

Mardi 5 Avril 2022

**Affichage effectué le :**

19 avril 2022

**Mise en ligne le :**

19 avril 2022

**OBJET :**

**Marché n°17042**  
Restauration générale du  
Château Laurens - Lot n°4  
« Menuiseries - ébénisterie -  
charpente - vitrerie - agencement  
- cuir » : Avenant n°6

**N° 003839**

**Question N° 5 à l'O.J.**

Rubrique dématérialisation : Rubrique  
dématérialisation : 1.1. « Marchés publics »  
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : Avenant n°6

**L'an deux mille vingt-deux et le lundi onze avril à dix-huit heures.**

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**Présents :**

M. Gilles D'ETTORE. **AGDE** : Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Absents Excusés :**

**AUMES** : M. Michel GUTTON. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**ADISSAN** : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Daniel RENAUD. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : M. Thierry DOMINGUEZ.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 14 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220411-D00383910-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipement aquatiques, à la politique sportive et à la commande publique rappelle que dans le cadre de la restauration générale du Château Laurens, les événements suivants ont impacté ce marché.

Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant global du marché. Les raisons de ce surcoût sont dues à des évolutions régulières de programme (changements de destination des différents volumes et de leur aménagement, changement de parti de restauration, recherches et études complémentaires en matériaux et techniques...) mais aussi à de nombreux aléas et découvertes survenus en cours d'opération dont voici les principales causes :

- Les matériaux et techniques utilisées pour la construction de la Villa étaient de qualité insuffisante et certaines prestations n'ont pas pu être réalisées entraînant des remplacements et réfection identique plus importants ;
- L'ensemble des éléments n'avaient pas pu être déconstruits, sondés, ce qui a entraîné des surprises à la dépose et un état de dégradation plus important que prévu ;
- L'assèchement du bâtiment en cours de travaux et les reprises en sous-œuvre ont entraîné des déformations des supports, le décollement des enduits, la dégradation des éléments de décor...

Le Montant retenu par la MOE pour les travaux supplémentaires à la suite des constats d'état est le suivant :

- Restauration lambris serre, petit salon, chambre M. Laurens	9 511,60 € HT
- Restauration du lambris de la salle à manger	5 078,26 € HT
- Dépose plafond grand vestibules (102b)	4 120,00 € HT
- Restauration menuiseries du grand salon	12 625,00 € HT
- Restaurations du garde-corps de la trémie R+1	1 884,30 € HT
- Restaurations du garde-corps du lanternon	7 534,00 € HT
- Intervention des menuiseries Ci105, 106, 218, 219 et 2016	14 620,00 € HT
<b>TOTAL.....</b>	<b>55 373,16 € HT</b>

▪ **Montant initial du marché :**

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 903 272,68 €
- Montant TTC : 1 083 927,22 €

Décomposé comme suit :

· Tranche ferme :	137 903,43 € HT
· Tranche optionnelle 1 :	228 919,79 € HT
· Tranche optionnelle 2 :	384 796,24 € HT
· Tranche optionnelle 3 :	129 694,20 € HT
· PSE :	21 959,02 € HT

▪ **Montant du marché après avenants 1-2-3-4-5 :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 954 652,67 €
- Montant TTC : 1 145 583,20 €

▪ **Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 55 373,16 €
- Montant TTC : 66 447,79 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,80 %

▪ **Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 010 025,83 €
- Montant TTC : 1 212 031,00 €

Par conséquent, les membres du Bureau décisionnel sont invités à approuver l'Avenant n°6.

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,*

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°6 attribué à l'Entreprise MALBREL tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer l'avenant susvisé et tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

*Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#